



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 25489

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la fin du contrat emplois jeunes. Il semblerait, en effet, que l'UNEDIC a fait connaître son refus de prendre en charge ces emplois jeunes en cas de chômage à l'issue de leur contrat. Il aimerait donc connaître les règles applicables et, le cas échéant, les mesures qu'il compte prendre pour faire bénéficier ces jeunes de l'allocation chômage à la fin de leur période de contrat.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25489

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 883

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)